

**RAPPORT ANNUEL  
DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
DE DROIT FRANCAIS  
CONSTANCE BE WORLD**

**(Opérations de l'exercice clos  
le 31 décembre 2025)**



L'indicateur de risque (SRI) part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant une durée minimale de 10 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part à vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats de ce produit se situent à un niveau moyen, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la valeur liquidative de ce produit en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

**Souscripteurs concernés** : Tous souscripteurs sauf personnes américaines

**Durée de placement recommandée** : Supérieure à 10 ans

**Régime fiscal** : Le FCP n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité du souscripteur dépend de son lieu de résidence, et de sa situation particulière. Il est recommandé de s'adresser à un conseiller fiscal.

**Les informations ci-dessus sont incomplètes. Avant toute souscription, il est recommandé de prendre connaissance du prospectus dans son intégralité et de consulter des conseillers professionnels.**



## **STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION**

Le FCP « Constance Be World » a pour objectif la recherche d'une surperformance par rapport à une évolution moyenne du marché des actions internationales hors pays émergents, sur la durée de placement recommandée. L'OPC est géré activement, de manière discrétionnaire et non indicielle. Il est classé « Actions internationales ». Afin de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est exposé à hauteur de 90% minimum aux actions internationales cotées sur des marchés réglementés, de toutes tailles de capitalisation et sans prédétermination sectorielle.

**N.B. : Le prospectus décrit de manière complète et précise ses caractéristiques**

## **A) Politique d'investissement**

### **A-1) Rapport de gestion**

**Rappel : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures, elles ne sont pas constantes dans le temps.**

Pour l'année 2025, dont la dernière valeur liquidative était arrêtée au 31 décembre, le FCP Constance Be World affiche une performance de 12,54% (EUR) pour la part A et de 13,90% (EUR) pour la part I. Au cours de l'exercice écoulé, le FCP n'a pas connu de modification de son processus de gestion.

Les marchés mondiaux ont poursuivi leur progression tout au long de l'année, culminant au quatrième trimestre avec de nouveaux records historiques pour la majorité des indices. Les performances ont toutefois été très différenciées selon les zones géographiques, reflet de dynamiques économiques, monétaires et sectorielles contrastées. Les marchés européens ont enregistré une surperformance notable en fin d'année, soutenus par la résilience du secteur bancaire et par certains segments « momentum », dans un contexte macroéconomique globalement plus favorable. Les marchés nord-américains ont, de leur côté, une nouvelle fois confirmé leur attractivité, portés par des résultats d'entreprises records et une profondeur de marché sans équivalent.

Au-delà des performances chiffrées, l'exceptionnalisme du marché américain demeure avant tout lié à son exposition unique aux grandes thématiques structurantes de long terme. Les États-Unis concentrent une part significative des entreprises positionnées sur les moteurs d'innovation majeurs — intelligence artificielle, technologies de rupture, semi-conducteurs, logiciels, santé ou transition énergétique — qui façonnent la croissance future de l'économie mondiale. Cette capacité à capter l'innovation et à la monétiser durablement continue de soutenir l'intérêt des investisseurs. Nous estimons ainsi que la progression du marché américain repose sur des fondements plus sains et plus durables, largement ancrés dans la qualité des modèles économiques, la visibilité des résultats et la création de valeur dans le temps. À l'inverse, la progression observée sur certains marchés internationaux au cours de l'année s'apparente davantage à un mouvement de rattrapage, sans toujours être pleinement soutenue par une amélioration équivalente des fondamentaux.

La fin du premier trimestre était pourtant mal embarquée, car marqué par l'annonce du « Liberation Day » et l'instauration de droits de douane réciproques par l'administration Trump. Cette stratégie commerciale s'est transformée en une phase de négociations, qui a animé une bonne partie de l'année des marchés actions. Cet épisode a modifié les stratégies industrielles et les chaînes de valeur mondiales. Dans ce contexte, les entreprises les plus agiles, disposant d'avantages compétitifs durables et de bilans solides, ont démontré une meilleure capacité à préserver leurs marges et à gagner des parts de marché.

Du côté de la macroéconomie, le ralentissement progressif de l'inflation, la résilience de l'activité et la solidité du marché de l'emploi ont soutenu les marchés actions. La Réserve fédérale a engagé un cycle d'assouplissement monétaire, abaissant ses taux directeurs tout en adoptant un discours plus prudent quant aux perspectives à moyen terme, indiquant une volonté de marquer une pause afin d'évaluer l'évolution de l'économie. La



Banque centrale européenne a, quant à elle, maintenu une approche plus mesurée, dans un contexte de croissance structurellement plus fragile, privilégiant la maîtrise de l'inflation afin de préserver le potentiel de croissance de long terme.

La saison des résultats a confirmé la solidité des fondamentaux, mais avec des écarts marqués entre régions et secteurs. Aux États-Unis, la croissance des bénéfices s'est révélée particulièrement robuste, avec une large majorité d'entreprises dépassant les attentes, portée par la résilience du consommateur, la vigueur de l'emploi et les investissements massifs liés à l'intelligence artificielle. En Europe, la dynamique a été plus contrastée : si certains secteurs comme le luxe, la défense, l'industrie ou la santé ont fait preuve de résilience, d'autres, notamment l'énergie et l'immobilier, ont connu des replis significatifs. De fortes disparités subsistent également au sein d'un même secteur, reflétant des différences notables dans la gestion des chaînes d'approvisionnement, la discipline opérationnelle et la capacité d'adaptation des entreprises.

Enfin, la volatilité du dollar face à l'euro a constitué un point de vigilance majeur tout au long de l'année. Après une forte baisse en début d'exercice, l'EUR/USD s'est stabilisé sur le second semestre, tout en restant marqué par des fluctuations significatives. Si la politique monétaire accommodante de la Fed a pesé sur le billet vert, cette volatilité n'a pas remis en cause son rôle central dans le système financier mondial. Aucune autre devise ne dispose aujourd'hui d'une profondeur, d'une liquidité et d'une universalité comparables. Cette situation a, par ailleurs, offert des leviers d'optimisation aux entreprises américaines, tandis qu'un euro relativement fort a continué de peser sur les marges de certains acteurs européens, malgré la mise en place de stratégies de couverture.

Dans cet environnement marqué par une forte différenciation, l'année a confirmé la pertinence d'une approche disciplinée, fondée sur l'analyse fondamentale, la qualité des équipes dirigeantes et l'identification d'avantages compétitifs durables. Ces critères demeurent, selon nous, les principaux moteurs de création de valeur à long terme et notre boussole pour naviguer dans des marchés structurellement plus volatils.

*Achévé de rédiger le 6 février 2026*

## **A-2) Stratégie d'investissement**

Nous avons choisi pendant l'année 2025 de continuer à rechercher les sociétés présentant les meilleurs avantages compétitifs durables. Le mot durable est pris ici dans son acception la plus large (sans restriction à son seul emploi dans le contexte ESG).

Néanmoins, l'année écoulée s'est inscrite dans un environnement particulièrement volatil, marqué par une accumulation de chocs exogènes : tensions géopolitiques persistantes, résurgence des politiques protectionnistes, incertitudes monétaires et accélération rapide des transformations technologiques, notamment autour de l'intelligence artificielle. Dans ce contexte, Constance Associés a maintenu une approche d'investissement disciplinée, active et fondée sur l'analyse fondamentale, avec pour objectif prioritaire la préservation du capital et la création de valeur à long terme.



La forte volatilité a été alimentée par la multiplication des conflits internationaux et par un climat géopolitique plus instable, renforçant les risques systémiques. Face à ces dynamiques, nous avons confirmé notre conviction sur les thématiques de sécurité et de défense, soutenues par une demande structurellement croissante des États et une visibilité accrue sur les carnets de commandes. Toutefois, fidèles à notre gestion prudente du risque, nous avons procédé à des prises de bénéfices régulières lorsque certaines valorisations devenaient excessives ou que le poids du secteur augmentait de manière disproportionnée dans les portefeuilles.

Parallèlement, le retour au premier plan des droits de douane et des politiques commerciales agressives, incarnées par l'administration Trump, a constitué un facteur majeur d'instabilité. Ces annonces ont provoqué des mouvements de marché parfois violents, culminant avec le « Liberation Day », qui a marqué une phase de correction généralisée rappelant par son ampleur certains épisodes de stress extrême. Face à cette situation, notre priorité a été l'analyse fine de l'exposition réelle des entreprises en portefeuille à ces mesures tarifaires. Cette revue approfondie des chaînes d'approvisionnement, complétée par un dialogue constant avec les équipes dirigeantes, a confirmé une exposition globalement limitée et une forte capacité d'adaptation des sociétés disposant d'avantages compétitifs durables.

Nous avons volontairement évité toute réaction émotionnelle ou précipitée. Bien au contraire, les phases de correction ont été mises à profit pour nous repositionner sur des entreprises de grande qualité injustement sanctionnées par le marché, notamment dans la technologie américaine. Certaines sociétés appartenant aux « 7 Magnifiques » ont retrouvé des niveaux de valorisation historiquement attractifs, malgré des fondamentaux solides et une exposition limitée aux tensions commerciales, illustrant parfaitement notre capacité à agir de manière contracyclique.

La thématique de l'intelligence artificielle a occupé une place centrale tout au long de l'année. Si nous restons convaincus de son caractère profondément transformateur, notre approche est demeurée sélective et exigeante. L'explosion des dépenses d'investissement (CAPEX) a renforcé notre vigilance quant au retour sur investissement, à la discipline dans l'allocation du capital et à la soutenabilité des modèles économiques. Nous avons ainsi procédé à des arbitrages réguliers et à des prises de bénéfices sur certaines valeurs technologiques lorsque l'enthousiasme du marché portait les valorisations à des niveaux déconnectés des fondamentaux.

Sur le plan macroéconomique et monétaire, les décisions de la Réserve fédérale ont contribué à soutenir les marchés en fin de période, sans pour autant dissiper toutes les incertitudes. Nous sommes restés attentifs à l'évolution de la courbe des taux, des spreads de crédit et à la résilience de la consommation des ménages, dans un contexte de pouvoir d'achat sous pression. La volatilité persistante du dollar a également été intégrée dans nos réflexions d'allocation, notamment concernant les flux vers les marchés émergents et l'impact sur les marges des entreprises européennes.

Tout au long de l'année, notre stratégie s'est appuyée sur quelques principes constants : diversification maîtrisée, sélectivité accrue, gestion active du risque et priorité donnée aux entreprises disposant d'« economic moats » solides. Ces sociétés, caractérisées par une forte rentabilité, une solidité financière supérieure, une gouvernance de qualité et une capacité d'adaptation élevée, ont démontré leur résilience dans un environnement incertain et leur aptitude à créer de la valeur sur l'ensemble du cycle.



Enfin, l'année écoulée a confirmé, selon nous, les limites d'une gestion passive dans un monde devenu plus fragmenté, plus politique et moins linéaire. La dispersion des performances, les rotations sectorielles fréquentes et la recombinaison des chaînes de valeur renforcent la pertinence d'une gestion active, ancrée dans le réel et nourrie par une analyse rigoureuse, des déplacements sur le terrain et un dialogue constant avec les dirigeants.

Dans cet environnement complexe, Constance Associés est restée fidèle à sa philosophie d'investisseur de long terme : comprendre avant d'investir, rester discipliné dans l'action, savoir prendre du recul dans les phases de stress et concentrer les portefeuilles sur les entreprises les mieux armées pour traverser les cycles et tirer parti des grandes transformations structurelles à l'œuvre.

*Achévé de rédiger le 6 février 2026*

### **A-3) Allocation**

Les trois principaux secteurs dans lesquels le FCP est investi en fin d'année 2025 sont les sociétés de la défense et de l'aérospatial (26%), les sociétés de logiciel (11%), et les sociétés de médias et de divertissement (10%).

*Achévé de rédiger le 6 février 2026*

### **A-4) Principaux mouvements sur la période**

#### **Achats principaux**

- **Cybersécurité** : Nous avons initié plusieurs positions sur des sociétés intervenant à des étapes différentes du cycle de cybersécurité, qui est un segment attractif renforcé par l'IA générative.
- **Défense** : Nous continuons d'investir au sein de ce secteur. Nous avons globalement renforcé notre exposition au secteur que ce soit en Europe ou aux Etats-Unis. L'industrie continue de bénéficier des hausses des tensions géopolitiques à travers le monde, ce qui incite les états à augmenter leurs budgets alloués à la défense. Les valeurs européennes ont fortement progressé au cours de l'année, à cause de plan de dépenses publiques massifs de la part des états membres. Nous avons accompagné cette hausse (bien que nous fussions historiquement déjà investis sur le sujet). La progression de ces titres s'accompagne également d'une nette amélioration des fondamentaux.
- **Luxe et sociétés à fort pouvoir de fixation des prix** : Nous avons renforcé notre exposition au luxe tout au long de l'année. Certains acteurs ont été trop injustement sanctionnés par le ralentissement en Chine. Le potentiel de croissance reste intact sur le long terme, les avantages compétitifs des grandes marques restent sous-valorisés par le marché.

- **Biens de consommation de base** : Nous sommes revenus progressivement sur le secteur suite à la normalisation des marges. Des opportunités se sont créées à des prix attractifs ce qui a permis de réduire le risque du portefeuille grâce aux propriétés défensive de l'industrie.
- **Santé/Medtech** : Le secteur a été délaissé une bonne partie de l'année au profit de l'IA et des valeurs technologique. Des points d'entrées intéressant se sont offert à nous, notamment dans certaines biotech et/ou medtech

## Ventes

Les ventes initiées l'ont été sur des motivations de plusieurs ordres :

- **Ventes insuffisantes** : nous cédon typiquement nos positions dans les sociétés qui demeurent avec des stocks élevés, et/ou qui écoulent leurs stocks à des conditions de prix dégradées.
- **Dettes problématique** : nous cédon typiquement nos positions dans les sociétés dont la dette devient problématique, notamment parce que les taux restent élevés.
- **Croissance qui marque le pas** : Nous préférons nous écarter des secteurs et sociétés qui connaissent une panne de croissance. Cela a été par exemple le cas en 2025 de certaines sociétés du secteur du logiciel, qui devrait souffrir des développements de l'IA.
- **Valorisation qui a beaucoup monté** : pour ne pas être exposés de façon trop importante à un titre en particulier, nous cédon typiquement partiellement les sociétés qui se sont beaucoup appréciées et dont le poids dans le portefeuille devient anormal par rapport à nos habitudes de gestion.

*Achévé de rédiger le 6 février 2026*

## A-5) Information sur les instruments financiers émis ou gérés par Constance Associés

Le FCP Constance Be World n'est pas investi dans d'autres OPCVM gérés par Constance Associés, ni dans des instruments financiers qui sont émis par Constance Associés (ou les entités de son groupe).



**A-6) Informations relatives aux instruments financiers dérivés et aux techniques de gestion efficace de portefeuille**

Pendant l'exercice, la société de gestion n'a eu recours à aucun des instruments et contrats suivants : change à terme, dépôt de garantie, future, prêt de titre, garantie émise ou reçue.

**A-7) Informations issues du règlement européen SFTR relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de leur réutilisation**

Le FCP Constance Be World n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

## **B) Informations réglementaires**

### **B-1) Politique de sélection des intermédiaires**

#### **1 Cadre**

La société de gestion se doit d'obtenir le meilleur résultat possible, de servir au mieux les intérêts des clients tout en favorisant l'intégrité des marchés.

S'agissant de la passation des ordres au marché, la directive MIF 2 demande aux prestataires que toute mesure raisonnable soit prise en vue d'obtenir le meilleur résultat possible dans l'exécution des ordres transmis pour le compte de leurs clients, et de réaliser des contrôles pour cela.

De par son statut de société de gestion de portefeuille, Constance Associés n'est pas membre des marchés, mais transmet des ordres pour le compte des OPCVM gérés ou de sa clientèle sous mandat à des intermédiaires de marchés agréés et sélectionnés.

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection des intermédiaires, laquelle impose de prendre toute mesure raisonnable pour obtenir, dans la plupart des cas possibles, la meilleure exécution possible des ordres transmis pour le compte des portefeuilles gérés par Constance Associés.

#### **2 Critères retenus par Constance Associés**

Les critères suivants sont retenus dans l'analyse de la qualité/performance d'exécution des ordres par les intermédiaires sélectionnés :

- le prix à payer à l'intermédiaire qui exécute l'ordre,
- les coûts directs ou indirects liés à l'exécution de l'ordre,
- la rapidité d'exécution de l'ordre,
- la probabilité de l'exécution et du règlement,
- la taille et la nature de l'ordre,
- toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre (lieu d'exécution, impact de l'ordre sur le marché, durée de validité de l'ordre, technologie de reporting),

il n'est pas oublié de tenir compte des diligences effectives pour respecter le tarif prévu et pour régler et livrer dans les temps comme le souhaitent les teneurs de compte.

#### **3 Intermédiaires retenus à ce jour**

Constance Associés a retenu des intermédiaires selon le teneur de compte utilisé.

Pour les portefeuilles tenus chez CIC Market Solutions, dont les OPCVM de la gamme Constance Be ..., Constance Associés choisit directement ses brokers. Les intermédiaires sélectionnés à la rédaction des présentes sont :

- Makor Securities (depuis février 2021)

Cette sélection en direct permet de limiter le coût des mouvements pour les OPCVM et pour les mandats, et de gagner en proximité avec les brokers utilisés (important notamment pour soigner correctement le traitement des ordres).



En général, les frais d'intermédiation ont été contenus à 0,05% sur les opérations passées sur l'exercice, en baisse par rapport au précédent exercice.

L'ensemble des opérations de change ont été confiées à CIC, ce qui est en pratique imposé par le dépositaire. Nous n'obtenons pour cette partie pas la même transparence que pour les actions, malgré nos demandes répétées.

## **B-2) Communication des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance)**

La Société de Gestion a pris pour l'OPCVM un engagement sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'OPCVM promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Il répond ainsi à la définition de l'article 8 du Règlement dit « SFDR ».

***Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.***

L'OPCVM intègre dans sa gestion les principales incidences négatives ainsi que les risques en matière de durabilité. L'exposition au risque de durabilité de l'OPCVM est donc limitée. Il n'est pas pris d'engagement sur une part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la Taxinomie dans le FCP.

La Société de Gestion s'engage notamment à réaliser un scoring quantitatif « ESG » sur base d'un score quantitatif de plus de 90% du poids du portefeuille investi en actions internationales domiciliées dans des pays développés. La Société de Gestion s'engage à scorer quantitativement plus de 75% du poids du portefeuille investi en actions internationales domiciliées dans des pays émergents.

La Société de Gestion s'engage à maintenir un score ESG quantitatif pour le FCP (obtenu par moyenne pondérée par les poids dans le portefeuille des scores quantitatifs des valeurs en portefeuille) supérieur ou égal au score ESG quantitatif moyen de son univers d'investissement (en équipondérant les scores quantitatifs des valeurs de l'univers d'investissement).

Une annexe au prospectus intitulée « Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8 du règlement (UE)2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 » détaille cette prise en compte.

Nous publions chaque année sur notre site [www.constance-associes.fr](http://www.constance-associes.fr) un rapport dit « Rapport Article 173 : Critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement et de gestion des risques » sur l'ESG au titre de l'année écoulée, ainsi que sur le suivi de la taxinomie.



### **B-3) Politique de rémunération en application chez Constance Associés**

Depuis l'exercice 2016, la politique actuellement en vigueur de rémunération adoptée en décembre 2016 par la société s'applique. Les rémunérations sont constituées d'une partie fixe et d'une partie variable.

La rémunération variable de certains collaborateurs suit la présente politique : il s'agit de l'équipe de gestion, de l'équipe de direction, et du personnel dont la rémunération dépasse la rémunération moyenne des précédents.

L'ensemble de la rémunération variable de ces collaborateurs est soumis à la présente politique, peu importe que cette rémunération soit liée à l'activité de gestion d'OPCVM, de gestion sous mandat discrétionnaire, etc.

La partie variable de la rémunération de chacun de ces collaborateurs est assise sur des critères liés à la fonction de chacun, à des critères collectifs et à des critères individuels. Ces critères font l'objet d'une procédure particulière, sont pour partie quantitatifs, et pour partie qualitatifs. Sont intégrés des critères liés à l'application de la politique ESG de la société.

La partie différée de la rémunération variable d'une année donnée est supérieure à 50%. L'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière de Constance Associés, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période précédent chaque versement.

La partie différée de la rémunération variable évolue avec la performance d'un portefeuille représentatif de la gestion menée par Constance Associés (actuellement Constance Be World - A).

Les collaborateurs visés par la politique de rémunération ont reçu l'interdiction de la part de Constance Associés de tenter de la contourner par une stratégie de couverture personnelle ou d'assurance.

Il est fait des exceptions pour les collaborateurs entrés depuis moins de 3 ans.

Le détail de la politique de rémunération peut être obtenu en adressant une demande écrite à : Constance Associés S.A.S. – A l'attention de Monsieur le Directeur général – 37, avenue de Friedland – 75008 Paris - France

Nous nous abstenons de communiquer les données chiffrées en matière de rémunérations tant l'équipe concernée est réduite : cela reviendrait à donner des indications personnelles qui n'ont pas à être rendues publiques.

S'agissant des tiers prestataires de la société, il est veillé à ne pas introduire dans leur rémunération de formule avec effet de seuil.

Notons simplement ici qu'il n'y a pas eu sur l'exercice de modification importante de la politique de rémunération.

#### **B-4) Méthode de calcul du risque global**

La société a retenu la méthode de l'engagement.

#### **B-5) Vie de l'OPCVM**

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025, le FCP Constance Be World n'a pas fait l'objet de modification significative ni de mutation.

#### **B-6) Politique d'exercice des droits de vote**

##### **Cadre général**

L'article R533-16 du Comofi qui vient préciser les dispositions de l'article L533-22.

Le décret 2019-1235, ainsi que le règlement de déontologie de l'AFG pour la gestion des OPCVM et la gestion individualisée sous mandat, disposent que les sociétés de gestion de portefeuilles doivent prévoir les conditions dans lesquelles elles mettent en œuvre leur « politique d'engagement actionnarial » et exercent leurs droits de vote pour les OPC gérés.

S'agissant des comptes sous gestion, les mandats discrétionnaires signés avec Constance Associés confiaient à la société le soin d'exercer le droit de vote, mais cette clause n'a en pratique aucune valeur puisqu'un mandat ad hoc doit être signé pour chaque assemblée générale pour les seuls points figurant à l'ordre du jour. En pratique donc, Constance Associés n'est pas en mesure de voter pour les clients sous mandat.

La signature début 2023 des PRI engage Constance Associés plus encore en matière d'engagement actionnarial.

##### **Quand vote Constance Associés ?**

##### ***Engagement actionnarial :***

Constance Associés recherche encore les solutions et l'organisation les plus adaptées pour mettre en œuvre :

- Le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise.

Sur ce point, pour des raisons pratiques (notamment liées à la meilleure allocation des ressources dont elle dispose), Constance Associés n'a pas encore retenu de critères objectifs à ce jour. Mais ses dirigeants et ses collaborateurs sont tous parfaitement sensibilisés aux enjeux d'environnement, de société et de gouvernance.

- Le dialogue avec les sociétés détenues ;

Sur ce point, et quoique Constance Associés ne dispose pas encore d'une taille critique pour engager un dialogue contraignant pour les sociétés dans lesquelles elle investit, Constance Associés fait valoir ses demandes et sujets d'intérêts. Notamment, pour les sociétés qui ne publieraient pas les éléments attendus dans le cadre de la politique ESG et du scoring en particulier, Constance Associés adresse une demande aux sociétés.

- L'exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions, par la participation effective aux votes des résolutions et au besoin en participant activement aux assemblées générales, y compris s'il le fallait en y posant des questions ;

Et par le moyen de sa prise de connaissance et de sa prise en considération des recommandations de l'AFG), elle met en œuvre :

- La coopération avec les autres actionnaires, et
- La communication avec les parties prenantes pertinentes ;

dans la continuité entre-autres des engagements souscrits par la signature des PRI.

### **Politique de vote (résumé)**

Constance Associés recherche une performance de moyen et long-terme pour ses investissements, tout en se réservant la possibilité de liquider sa position à tout moment (liquidité recherchée).

Consciente de la taille de ses investissements rapportée à la capitalisation des sociétés dans lesquelles elle mène des investissements, Constance Associés sait que son avis en assemblée générale n'aurait que peu de poids mais elle est consciente que l'ensemble des professionnels de la gestion représentent collectivement un poids significatif et c'est pourquoi elle prend sérieusement en compte les recommandations émises par l'AFG à destination de ses adhérents).

Dès lors, Constance Associés participe quand c'est possible aux votes, de façon non systématique (sauf cas prévus plus loin) mais attentive, pour appuyer ses convictions en matière de gestion des sociétés.

La participation au vote est systématique dans les cas suivants :

- Quand l'ensemble des investissements de Constance Associés (OPCVM et comptes gérés sous mandat) représentent plus de 5% des droits de vote d'une société,
- Quand l'investissement par un OPCVM dans une société représente plus de 8% de l'actif net de l'OPCVM en question,
- Quand l'investissement de tous les OPCVM gérés par Constance Associés dans une société représente plus de 5% de l'actif net global de tous les OPCVM gérés.
- Cependant, dans les cas suivants, Constance Associés pourra ne pas voter tout de même :



- Lorsque le coût d'exercice du vote est prohibitif (par exemple si la procédure de vote à distance n'est pas disponible et qu'il faut se rendre sur place pour voter),
- Lorsque le vote nécessite le blocage des titres pendant une période longue (pour éviter de perdre la liquidité recherchée),
- Lorsque les titres donnant le droit de vote ont fait l'objet d'une cession temporaire, car Constance Associés n'entendrait pas les rappeler pour exercer le droit de vote.

Constance utilise les services d'un prestataire externe (Broadridge) pour lui permettre effectivement de voter les résolutions aux assemblées, ce qui permet d'atteindre un niveau de participation important aux votes.

### **Quelle est la sensibilité de Constance Associés pour son vote ?**

Quand Constance Associés s'apprête à voter pour une valeur française, les recommandations de l'AFG sont consultées quand elles sont disponibles pour l'assemblée générale en question. En l'absence de recommandation de vote de la part de l'AFG, Constance Associés tente d'intégrer les recommandations générales de l'AFG et de défendre l'intérêt des actionnaires sans entraver les capacités de développement de la société.

Lorsqu'il s'agit d'une valeur étrangère, les mêmes principes sont mis en œuvre.

En pratique, Constance Associés a régulièrement voté en 2025 au titre des participations du FCP Constance Be World.

### **B-7) Accès à la documentation du FCP**

La documentation légale du FCP (DIC PRIIPS, prospectus, rapports périodiques, ...) est disponible gratuitement auprès de la société de gestion, à son siège, sur simple demande.

## **C) Éléments comptables**

### **C-1) Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2020-07 modifié par le Règlement ANC 2022-03.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles.

#### **C-1-a) Comptabilisation des revenus**

L'OPCVM comptabilise ses revenus dès l'acquisition du droit à revenu.

#### **C-1-b) Comptabilisations des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPCVM est effectuée frais de négociation exclus.

#### **C-1-c) Affectation des sommes distribuables**

L'OPC a opté pour :

- Le mode de capitalisation pour les revenus.
- Le mode de capitalisation pour les plus-values ou moins-values nettes réalisées.

#### **C-1-c) Frais de fonctionnement et de gestion**

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Part « A/EUR » : 2,40% TTC maximum Part « I/EUR » : 1,20% TTC maximum
Commission de surperformance		NEANT

**Les frais liés à la recherche sont payés à partir des ressources propres de la société de gestion.**

#### **C-1-d) Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Commissions de mouvement Prestataire percevant les commissions de mouvement : Dépositaire (100%)  <b>aucune commission de mouvement ne revient à la société de gestion, ni directement ni indirectement</b>	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Montants et % HT  Commission de mouvement sur transactions de valeurs mobilières : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions, ETF, droits, bons de souscription :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• négociés sur une bourse française, belge ou néerlandaise 0,05 % - minimum 10€</li> <li>• négociés sur une bourse d'un autre pays 0.05% - minimum 30€</li> </ul> </li> <li>+ frais éventuels de place               <ul style="list-style-type: none"> <li>• OPC :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>• commercialisés en France : 15€</li> <li>• commercialisés à l'Étranger : 40 €</li> <li>• offshore : 150 €</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>+ frais éventuels de correspondant</li> </ul>

**Les frais liés à la recherche sont payés à partir des ressources propres de la société de gestion.**

### **C-1-e) Méthodes de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs autorisés pour la gestion de l'OPCVM sont évalués selon les principes suivants :

#### Devises :

L'évaluation se fait en utilisant les fixings contre euro publié par la Banque Centrale Européenne chaque jour

#### Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Titres d'OPC en portefeuille : Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

### **C-1-f) Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan**

Non applicable pour cet OPCVM

### **C-1-g) Garanties données ou reçues**

Néant

### **C-1-h) Divers**

La comptabilité de l'OPCVM est tenue en engagement. Ainsi, les dividendes sont comptabilisés à compter de la date ex-dividende.

Les frais d'encaissement des dividendes sont provisionnés (retenue à la source telle qu'espérée).

L'évaluation des actions se fait au cours de clôture, de préférence du marché réglementé le plus liquide sur lequel l'action est cotée.

Il est fait de même pour les droits optionnels et/ou pour les certificats représentatifs d'actions (deposit receipts, ...).

Les intérêts créditeurs et débiteurs sont provisionnés par calcul avant leur constatation finale.

Les frais de gestion et de fonctionnement sont calculés et provisionnés à chaque valorisation. Le taux de frais de gestion et de fonctionnement est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :



Actif brut du jour de valeur liquidative x taux de frais de fonctionnement et de gestion x nombre de jours entre la date de valeur liquidative calculée et la précédente valeur liquidative / 365 (ou 366 en cas d'année bissextile).

Pour le suivi des ratios réglementaires et contractuels de l'OPCVM, la société de gestion utilise comme actif net l'actif net avant souscription/rachat calculé par le délégataire valorisateur, augmenté des souscriptions et réduit des rachats enregistrés pour la date de valeur liquidative considérée. Cela doit permettre, en particulier en cas de forts mouvements au passif du fonds, de refléter à l'actif du fonds ces mouvements à des conditions proches de celles cristallisées par la valeur liquidative.

## **C-2) Composition de l'actif au 31 décembre 2025**

**Voir tous ces éléments dans le rapport audité du commissaire aux comptes en pages suivantes, incluant :**

- Inventaire détaillé du portefeuille
- Actif net
- Nombre de parts en circulation
- Valeur liquidative
- Engagements hors bilan
- Documents de synthèse définis par le plan comptable
- Certification donnée par le commissaire aux comptes



45 rue Kléber  
92300 Levallois-Perret

## **FCP CONSTANCE BE WORLD**

# **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

## **FCP CONSTANCE BE WORLD**

37 avenue de Friedland

75008 PARIS

# **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP CONSTANCE BE WORLD,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) CONSTANCE BE WORLD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique 24/4/2026

Signé par :  
*Jean-Luc Mendiela*  
EC3618001E59489...

Jean-Luc MENDIELA

Associé

## CONSTANCE BE WORLD

### Bilan actif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Titres financiers</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées (A)<sup>1</sup></b>	<b>227 235 102,42</b>	<b>181 511 575,16</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	227 235 102,42	181 511 575,16
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations convertibles en actions (B)<sup>1</sup></b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)<sup>1</sup></b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances (D)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPCVM	0,00	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
<b>Dépôts (F)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Instrument financiers à terme (G)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Prêts (I)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)</b>	<b>227 235 102,42</b>	<b>181 511 575,16</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>3 902 569,08</b>	<b>123 646,14</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>5 460 039,47</b>	<b>2 861 417,04</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II<sup>1</sup></b>	<b>9 362 608,55</b>	<b>2 985 063,18</b>
<b>Total Actif I + II</b>	<b>236 597 710,97</b>	<b>184 496 638,34</b>

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

## CONSTANCE BE WORLD

### Bilan passif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	206 192 065,85	146 629 819,65
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	27 996 692,92	37 616 434,84
<b>Capitaux propres I</b>	<b>234 188 758,77</b>	<b>184 246 254,49</b>
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Emprunts</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs éligibles (C)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = A + B + C</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs :</b>		
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>2 408 952,20</b>	<b>250 383,85</b>
<b>Concours bancaires</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>2 408 952,20</b>	<b>250 383,85</b>
<b>Total Passifs : I + III + IV</b>	<b>236 597 710,97</b>	<b>184 496 638,34</b>

## CONSTANCE BE WORLD

### Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur actions	1 373 337,50	1 146 297,93
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créance	0,00	0,00
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>1 373 337,50</b>	<b>1 146 297,93</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>1 373 337,50</b>	<b>1 146 297,93</b>
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-3 132 411,98	-2 444 164,99
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-3 132 411,98</b>	<b>-2 444 164,99</b>
<b>Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B</b>	<b>-1 759 074,48</b>	<b>-1 297 867,06</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-82 876,35</b>	<b>-40 908,51</b>
<b>Revenus nets I = C + D</b>	<b>-1 841 950,83</b>	<b>-1 338 775,57</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus et moins-values réalisées	14 989 796,42	6 516 458,59
Frais de transactions externes et frais de cession	-255 399,77	-124 999,47
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
<b>Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E</b>	<b>14 734 396,65</b>	<b>6 391 459,12</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F</b>	<b>955 919,92</b>	<b>266 435,17</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F</b>	<b>15 690 316,57</b>	<b>6 657 894,29</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	13 117 707,50	31 109 442,07
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-10 179,18	-8 622,93
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
<b>Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G</b>	<b>13 107 528,32</b>	<b>31 100 819,14</b>

## CONSTANCE BE WORLD

### Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H</b>	<b>1 040 798,86</b>	<b>1 196 496,98</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H</b>	<b>14 148 327,18</b>	<b>32 297 316,12</b>
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	0,00
<b>Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat net = I + II + III - IV</b>	<b>27 996 692,92</b>	<b>37 616 434,84</b>

\* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.



## STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

Le FCP « Constance Be World » a pour objectif la recherche d'une surperformance par rapport à une évolution moyenne du marché des actions internationales hors pays émergents, sur la durée de placement recommandée. L'OPC est géré activement, de manière discrétionnaire et non indicielle. Il est classé « Actions internationales ». Afin de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est exposé à hauteur de 90% minimum aux actions internationales cotées sur des marchés règlementés, de toutes tailles de capitalisation et sans prédétermination sectorielle.

N.B. : Le prospectus décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

## CONSTANCE BE WORLD

### Annexes des comptes annuels

#### Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
<b>Actif net total</b>	<b>234 188 758,77</b>	<b>184 246 254,49</b>	<b>136 552 193,97</b>	<b>104 802 981,11</b>	<b>141 507 957,54</b>
<b>PART CAPI A</b>					
Actif net	54 728 817,87	49 648 719,37	37 092 469,67	29 730 730,05	42 901 950,06
Nombre de parts	62 218,154	63 520,592	59 108,015	60 333,593	64 642,256
Valeur liquidative unitaire	879,63	781,62	627,54	492,77	663,68
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	44,54	16,55	-11,85	-13,21	54,44

<b>PART CAPI I</b>					
Actif net	179 459 940,90	134 597 535,12	99 459 724,30	75 072 251,06	98 606 007,48
Nombre de parts	1 748,611	1 493,759	1 391,507	1 353,656	1 336,029
Valeur liquidative unitaire	102 630,00	90 106,59	71 476,27	55 458,88	73 805,29
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	6 334,72	2 857,16	-557,16	-740,72	6 838,02



## C) Éléments comptables

### C-1) Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2020-07 modifié par le Règlement ANC 2022-03.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles.

#### C-1-a) Comptabilisation des revenus

L'OPCVM comptabilise ses revenus dès l'acquisition du droit à revenu.

#### C-1-b) Comptabilisations des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPCVM est effectuée frais de négociation exclus.

#### C-1-c) Affectation des sommes distribuables

L'OPC a opté pour :

- Le mode de capitalisation pour les revenus.
- Le mode de capitalisation pour les plus-values ou moins-values nettes réalisées.

#### C-1-c) Frais de fonctionnement et de gestion

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.



Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Part « A/EUR » : 2,40% TTC maximum Part « I/EUR » : 1,20% TTC maximum
Commission de surperformance		NEANT

Les frais liés à la recherche sont payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

#### C-1-d) Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Commissions de mouvement Prestataire percevant les commissions de mouvement : Dépositaire (100%) aucune commission de mouvement ne revient à la société de gestion, ni directement ni indirectement	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Montants et % HT Commission de mouvement sur transactions de valeurs mobilières : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions, ETF, droits, bons de souscription :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• négociés sur une bourse française, belge ou néerlandaise 0,05 % - minimum 10€</li> <li>• négociés sur une bourse d'un autre pays 0.05% - minimum 30€</li> </ul> </li> </ul> + frais éventuels de place <ul style="list-style-type: none"> <li>• OPC :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• commercialisés en France : 15€</li> <li>• commercialisés à l'Etranger : 40 €</li> <li>• offshore : 150 €</li> </ul> </li> </ul> + frais éventuels de correspondant

Les frais liés à la recherche sont payés à partir des ressources propres de la société de gestion.



#### C-1-e) Méthodes de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs autorisés pour la gestion de l'OPCVM sont évalués selon les principes suivants :

##### Devises :

L'évaluation se fait en utilisant les fixings contre euro publié par la Banque Centrale Européenne chaque jour

##### Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Titres d'OPC en portefeuille : Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

#### C-1-f) Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan

Non applicable pour cet OPCVM

#### C-1-g) Garanties données ou reçues

Néant

#### C-1-h) Divers

La comptabilité de l'OPCVM est tenue en engagement. Ainsi, les dividendes sont comptabilisés à compter de la date ex-dividende.

Les frais d'encaissement des dividendes sont provisionnés (retenue à la source telle qu'espérée).

L'évaluation des actions se fait au cours de clôture, de préférence du marché réglementé le plus liquide sur lequel l'action est cotée.

Il est fait de même pour les droits optionnels et/ou pour les certificats représentatifs d'actions (deposit receipts, ...).

Les intérêts créditeurs et débiteurs sont provisionnés par calcul avant leur constatation finale.

Les frais de gestion et de fonctionnement sont calculés et provisionnés à chaque valorisation. Le taux de frais de gestion et de fonctionnement est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :



Actif brut du jour de valeur liquidative x taux de frais de fonctionnement et de gestion x nombre de jours entre la date de valeur liquidative calculée et la précédente valeur liquidative / 365 (ou 366 en cas d'année bissextile).

Pour le suivi des ratios réglementaires et contractuels de l'OPCVM, la société de gestion utilise comme actif net l'actif net avant souscription/rachat calculé par le délégataire valorisateur, augmenté des souscriptions et réduit des rachats enregistrés pour la date de valeur liquidative considérée. Cela doit permettre, en particulier en cas de forts mouvements au passif du fonds, de refléter à l'actif du fonds ces mouvements à des conditions proches de celles cristallisées par la valeur liquidative.

#### C-2) Composition de l'actif au 31 décembre 2025

Voir tous ces éléments dans le rapport audité du commissaire aux comptes en pages suivantes, incluant :

- Inventaire détaillé du portefeuille
- Actif net
- Nombre de parts en circulation
- Valeur liquidative
- Engagements hors bilan
- Documents de synthèse définis par le plan comptable
- Certification donnée par le commissaire aux comptes

## CONSTANCE BE WORLD

### Annexes des comptes annuels

#### Evolution des capitaux propres

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>184 246 254,49</b>	<b>136 552 193,97</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	54 524 810,34	34 211 980,50
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-30 665 156,55	-22 712 331,18
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-1 759 074,48	-1 297 867,06
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	14 734 396,65	6 391 459,12
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	13 107 528,32	31 100 819,14
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>234 188 758,77</b>	<b>184 246 254,49</b>

## CONSTANCE BE WORLD

---

### Annexes des comptes annuels

#### Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
<b>PART CAPI A</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	15 017,058	12 839 447,98
Parts rachetés durant l'exercice	-16 319,496	-13 715 392,70
Solde net des souscriptions/rachats	-1 302,438	-875 944,72
<b>PART CAPI I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	431,278	41 685 362,36
Parts rachetés durant l'exercice	-176,426	-16 949 763,85
Solde net des souscriptions/rachats	254,852	24 735 598,51

#### Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
<b>PART CAPI A</b>	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
<b>PART CAPI I</b>	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

**CONSTANCE BE WORLD****Annexes des comptes annuels****Ventilation de l'actif net par nature de parts**

<b>Code ISIN de la part</b>	<b>Libellé de la part</b>	<b>Affectation des sommes distribuables</b>	<b>Devise de la part</b>	<b>Actif net de la part (EUR)</b>	<b>Nombre de parts</b>	<b>Valeur liquidative (EUR)</b>
FR0011400712	PART CAPI A	Capitalisable	EUR	54 728 817,87	62 218,154	879,63
FR0011400738	PART CAPI I	Capitalisable	EUR	179 459 940,90	1 748,611	102 630,00

## CONSTANCE BE WORLD

### Annexes des comptes annuels

#### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		États-Unis +/-	France +/-	Royaume-Uni +/-	Japon +/-	Canada +/-
exprimés en milliers d'Euro						
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	227 235,10	147 439,45	24 527,43	14 590,14	12 834,78	8 449,43
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>227 235,10</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>

## CONSTANCE BE WORLD

---

### Annexes des comptes annuels

#### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## CONSTANCE BE WORLD

### Annexes des comptes annuels

#### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	5 460,04	0,00	0,00	0,00	5 460,04
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	NA	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 460,04</b>

## CONSTANCE BE WORLD

### Annexes des comptes annuels

#### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	]3 - 6 mois] +/-	]6 mois -1 an] +/-	]1 - 3 ans] +/-	]3 - 5 ans] +/-	]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
<b>Actif</b>							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	5 460,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>5 460,04</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## CONSTANCE BE WORLD

### Annexes des comptes annuels

#### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

##### Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	USD +/-	GBP +/-	JPY +/-	CAD +/-	Autres devises +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	149 744,65	14 590,14	12 834,78	8 449,43	8 022,18
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	62,11	9,09	353,09	0,00	0,00
Comptes financiers	679,42	1,67	115,88	15,30	211,04
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>150 486,18</b>	<b>14 600,90</b>	<b>13 303,75</b>	<b>8 464,73</b>	<b>8 233,22</b>

## CONSTANCE BE WORLD

### Annexes des comptes annuels

#### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

##### Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
<b>Solde net</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## CONSTANCE BE WORLD

### Annexes des comptes annuels

#### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts	0,00	
Instruments financiers à terme non compensés	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres reçus en garantie	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Créances		
Collatéral espèces	0,00	
Dépôt de garantie espèces versé	0,00	
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		0,00
Instruments financiers à terme non compensés		0,00
Dettes		
Collatéral espèces		0,00

## **CONSTANCE BE WORLD**

---

### **Annexes des comptes annuels**

#### **Expositions directes et indirectes sur les différents marchés**

#### **Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion**

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

## CONSTANCE BE WORLD

### Annexes des comptes annuels

#### Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2025
<b>Créances</b>	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	71 199,47
Ventes à règlement différé	3 831 369,61
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créditeurs divers	0,00
<b>Total des créances</b>	<b>3 902 569,08</b>
<b>Dettes</b>	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	-2 102 373,68
Frais de gestion	-306 578,52
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
<b>Total des dettes</b>	<b>-2 408 952,20</b>
<b>Total des créances et dettes</b>	<b>1 493 616,88</b>

**CONSTANCE BE WORLD****Annexes des comptes annuels****Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat****Frais de gestion, autres frais et charges**

<b>PART CAPI A</b>	<b>31/12/2025</b>
Frais fixes	1 233 852,58
Frais fixes en % actuel	2,40
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

<b>PART CAPI I</b>	<b>31/12/2025</b>
Frais fixes	1 898 559,40
Frais fixes en % actuel	1,20
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

**CONSTANCE BE WORLD****Annexes des comptes annuels****Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat****Engagements reçus et donnés**

<b>Autres engagements (par nature de produit)</b>	<b>31/12/2025</b>
<b>Garanties reçues</b>	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
<b>Garanties données</b>	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
<b>Engagements de financement reçus mais non encore tirés</b>	0,00
<b>Engagements de financement donnés mais non encore tirés</b>	0,00
<b>Autres engagements hors bilan</b>	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

**CONSTANCE BE WORLD**

---

**Annexes des comptes annuels****Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat****Acquisitions temporaires**

<b>Autres engagements (par nature de produit)</b>	<b>31/12/2025</b>
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

## CONSTANCE BE WORLD

---

### Annexes des comptes annuels

#### Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Total			0,00

## CONSTANCE BE WORLD

### Annexes des comptes annuels

#### Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>-1 841 950,83</b>	<b>-1 338 775,57</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-1 841 950,83</b>	<b>-1 338 775,57</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-1 841 950,83</b>	<b>-1 338 775,57</b>

<b>PART CAPI A</b>		
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-911 730,32	-753 263,42
<b>Total</b>	<b>-911 730,32</b>	<b>-753 263,42</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

<b>PART CAPI I</b>		
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-930 220,51	-585 512,15
<b>Total</b>	<b>-930 220,51</b>	<b>-585 512,15</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

## CONSTANCE BE WORLD

### Annexes des comptes annuels

#### Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>15 690 316,57</b>	<b>6 657 894,29</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>15 690 316,57</b>	<b>6 657 894,29</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>15 690 316,57</b>	<b>6 657 894,29</b>

<b>PART CAPI A</b>		
<b>Affectation:</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	3 683 132,44	1 804 476,70
<b>Total</b>	<b>3 683 132,44</b>	<b>1 804 476,70</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

<b>PART CAPI I</b>		
<b>Affectation:</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	12 007 184,13	4 853 417,59
<b>Total</b>	<b>12 007 184,13</b>	<b>4 853 417,59</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

## CONSTANCE BE WORLD

### Annexes des comptes annuels

#### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instrument	Devise	Quantité	Montant	%AN
<b>Actions et valeurs assimilées</b>			<b>227 235 102,42</b>	<b>97,03</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>227 235 102,42</b>	<b>97,03</b>
Aérospatial et défense			50 593 894,07	21,60
AIRBUS	EUR	11 530	2 287 552,00	0,98
BAE SYSTEMS	GBP	268 274	5 269 558,06	2,25
GENERAL DYNAMICS	USD	13 300	3 810 704,68	1,63
HOWMET AEROSPACE INC	USD	8 010	1 397 625,70	0,60
KARMAN HOLDINGS INC	USD	19 770	1 231 124,17	0,53
KRATOS DEFENSE & SECURITY	USD	36 735	2 373 237,32	1,01
LEONARDO	EUR	66 750	3 281 430,00	1,40
NORTHROP GRUMMAN	USD	8 323	4 039 027,94	1,72
RHEINMETALL ORD.	EUR	3 706	5 785 066,00	2,47
ROLLS ROYCE HOLDINGS	GBP	406 100	5 351 994,04	2,28
RTX	USD	32 300	5 041 548,94	2,15
SAAB AB B O.N.	SEK	92 130	4 576 915,22	1,95
SAFRAN PROV.ECHANGE	EUR	12 660	3 765 084,00	1,61
THALES	EUR	10 370	2 383 026,00	1,02
Articles personnels			22 118 628,59	9,44
BURBERRY GROUP	GBP	101 000	1 468 817,33	0,63
GILDAN ACTIVEWEAR	CAD	46 600	2 484 966,43	1,06
HERMES INTERNATIONAL	EUR	1 760	3 734 720,00	1,59
LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	5 950	3 837 750,00	1,64
RALPH LAUREN CORP	USD	21 322	6 416 742,49	2,74
TAPESTRY	USD	38 400	4 175 632,34	1,78
Automobiles et équipementiers			2 912 654,64	1,24
TESLA	USD	7 610	2 912 654,64	1,24
Boissons			3 431 044,09	1,46
PEPSICO	USD	28 090	3 431 044,09	1,46
Chimie			3 445 265,19	1,47
GIVAUDAN NOM.	CHF	1 020	3 445 265,19	1,47
Distributeurs			21 233 891,37	9,07
ALIMENTATION COUCHE-TARD	CAD	84 400	3 932 511,19	1,68
AMAZON COM	USD	41 300	8 113 077,45	3,46
FAST RETAILING	JPY	16 200	5 010 744,74	2,14
MARKS SPENCER GROUP NEW	GBP	661 000	2 499 770,80	1,07
WALMART	USD	17 695	1 677 787,19	0,72
Equipement électronique et électrique			2 366 369,36	1,01
EMERSON ELECTRIC	USD	20 950	2 366 369,36	1,01
Equipements de loisirs			4 144 442,39	1,77
SONY GROUP	JPY	189 600	4 144 442,39	1,77

## CONSTANCE BE WORLD

### Annexes des comptes annuels

#### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Equipements de télécommunications			3 797 671,49	1,62
L3HARRIS TECHNOLOGIES	USD	15 200	3 797 671,49	1,62
Equipements et services médicaux			7 609 583,83	3,25
ESSILORLUXOTTICA	EUR	14 800	3 994 520,00	1,71
INTUITIVE SURGICAL	USD	7 500	3 615 063,83	1,54
Fournisseurs de services de télécommunications			8 725 907,23	3,73
NETFLIX	USD	56 715	4 525 615,66	1,93
THE WALT DISNEY	USD	43 380	4 200 291,57	1,80
Industries généralistes			5 698 772,24	2,43
EATON CORPORATION PLC	USD	8 504	2 305 199,18	0,98
GE AEROSPACE	USD	12 945	3 393 573,06	1,45
Ingénierie Industrielle			3 679 591,50	1,57
MITSUBISHI HEAVY INDUSTRIES	JPY	176 400	3 679 591,50	1,57
Logiciel / Services informatiques			2 098 826,60	0,90
AKAMAI TECHNOLOGIES	USD	28 265	2 098 826,60	0,90
Logiciels et services informatiques			44 006 736,04	18,79
ALPHABET CL.A	USD	35 000	9 323 404,26	3,98
CLOUDFLARE INC - CLASS A	USD	11 800	1 979 889,36	0,85
CROWDSTRIKE HOLDINGS	USD	11 800	4 707 547,23	2,01
META PLATFORMS CLA	USD	11 490	6 454 837,53	2,76
MICROSOFT	USD	19 000	7 820 238,30	3,34
PALANTIR TECHNOLOGIES INCA	USD	23 590	3 568 614,89	1,52
RUBRIK INC-A	USD	45 000	2 929 021,28	1,25
SERVICENOW	USD	28 975	3 777 600,21	1,61
ZSCALER INC	USD	18 000	3 445 582,98	1,47
Matériel équipements destinés aux TI			19 383 372,85	8,28
APPLE	USD	40 635	9 401 728,60	4,01
BROADCOM INC	USD	15 620	4 600 920,85	1,97
NVIDIA CORP	USD	33 900	5 380 723,40	2,30
Médias			1 152 060,00	0,49
PUBLICIS GROUPE	EUR	13 000	1 152 060,00	0,49
Pharmacie/biotechnologie/Producteurs de Marijuana			3 362 580,77	1,44
VERTEX PHARMACEUTICALS	USD	8 715	3 362 580,77	1,44
Services aux consommateurs			4 742 657,02	2,03
UBER TECHNOLOGIES	USD	68 200	4 742 657,02	2,03
Soins personnels pharmacies et épiceries			7 205 026,38	3,08
L'OREAL	EUR	9 200	3 372 720,00	1,44
LAUDER ESTEE COS CL.A	USD	43 000	3 832 306,38	1,64
Transport industriel			2 031 949,28	0,87
BOMBARDIER CL.B SUB. VOTING	CAD	14 000	2 031 949,28	0,87
Voyages et Loisirs			3 494 177,49	1,49
STARBUCKS	USD	48 755	3 494 177,49	1,49

**CONSTANCE BE WORLD**

---

**Annexes des comptes annuels****Inventaire des actifs et passifs****Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)**

<b>Instruments</b>	<b>Devise</b>	<b>Quantité</b>	<b>Montant</b>	<b>%AN</b>
<b>Total</b>			<b>227 235 102,42</b>	<b>97,03</b>

## CONSTANCE BE WORLD

### Annexes des comptes annuels

#### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## CONSTANCE BE WORLD

### Annexes des comptes annuels

#### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

#### Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
<b>Sous total</b>		0,00	0,00	0,00
<b>Options</b>				
<b>Sous total</b>		0,00	0,00	0,00
<b>Swaps</b>				
<b>Sous total</b>		0,00	0,00	0,00
<b>Autres instruments</b>				
<b>Sous total</b>		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00	0,00	0,00

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## CONSTANCE BE WORLD

### Annexes des comptes annuels

#### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

#### Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
<b>Sous total</b>		0,00	0,00	0,00
<b>Options</b>				
<b>Sous total</b>		0,00	0,00	0,00
<b>Swaps</b>				
<b>Sous total</b>		0,00	0,00	0,00
<b>Autres instruments</b>				
<b>Sous total</b>		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00	0,00	0,00

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## CONSTANCE BE WORLD

### Annexes des comptes annuels

#### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

#### Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
<b>Sous total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Options</b>				
<b>Sous total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Swaps</b>				
<b>Sous total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres instruments</b>				
<b>Sous total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## CONSTANCE BE WORLD

### Annexes des comptes annuels

#### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

#### Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
<b>Sous total</b>		0,00	0,00	0,00
<b>Options</b>				
<b>Sous total</b>		0,00	0,00	0,00
<b>Swaps</b>				
<b>Sous total</b>		0,00	0,00	0,00
<b>Autres instruments</b>				
<b>Sous total</b>		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00	0,00	0,00

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## CONSTANCE BE WORLD

### Annexes des comptes annuels

#### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

#### Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
<b>Sous total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Options</b>				
<b>Sous total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Swaps</b>				
<b>Sous total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres instruments</b>				
<b>Sous total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## CONSTANCE BE WORLD

### Annexes des comptes annuels

#### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## CONSTANCE BE WORLD

### Annexes des comptes annuels

#### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
<b>Futures</b>					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
<b>Options</b>					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
<b>Swaps</b>					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
<b>Autres instruments</b>					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## CONSTANCE BE WORLD

### Annexes des comptes annuels

#### Inventaire des actifs et passifs

#### Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
<b>Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)</b>	227 235 102,42
<b>Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :</b>	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
<b>Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises</b>	0,00
<b>Autres actifs (+)</b>	9 362 608,55
<b>Autres passifs (-)</b>	-2 408 952,20
<b>Total = actif net</b>	<b>234 188 758,77</b>

## Annexe

### Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8 du règlement (UE)2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

**Dénomination du produit :** FCP Constance Be Word (ci-après le « FCP »)

**Identifiant d'entité juridique :**

- LEI : 969500PNZX92HH97OK49
- ISIN : FR0011275015 (part I/USD) / FR0011271576 (part A/USD)

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

**Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?**

	●● <input type="checkbox"/> <b>Oui</b>	●● <input checked="" type="checkbox"/> <b>Non</b>
<p>Par <b>investissement durable</b>, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.</p> <p>La <b>taxinomie de l'UE</b> est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste <b>d'activités économiques durables sur le plan environnemental</b>. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.</p>	<p><input type="checkbox"/> <b>Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental</b> ___%</p> <p><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social</b> ___%</p>	<p><input type="checkbox"/> <b>Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0 % d'investissements durables</b></p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <b>Il promouvait des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables</b></p>

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

Il se peut que certains investissements réalisés au sein du FCP répondent à la définition d'investissement durable. Cependant, nous ne souhaitons pas pour le moment nous engager sur une part minimale d'investissement durable car ce type d'investissement n'est pas l'objectif poursuivi par le FCP et parce qu'il existe une grande hétérogénéité dans les méthodologies d'évaluation du caractère durable des investissements au sens de l'UE. Selon l'évolution des méthodes d'évaluation du caractère durable des investissements et du niveau de divulgation/communication des émetteurs, nous serons amenés à considérer la part des investissements durables dans la gestion du FCP.



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

La stratégie d'investissement responsable est basée sur des critères ESG mettant en évidence les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier, telles que :

- La réduction de l'impact environnemental des sociétés, en matière de risque de durabilité, pollution de l'air, consommation d'eau..
- L'amélioration des conditions sociales à travers l'amélioration des conditions de travail, la formation et la couverture des employés, la mise en place de politique visant à améliorer les droits et les attitudes des salariés

Au moins 95% des positions actions du portefeuille ont bénéficié d'une analyse extra financière

**Les indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indicateurs	Note au 31/12/2025
Note ESG Global	51.15
Note E	49.61
Note S	37.74
Note G	60.07

**... et par rapport aux années précédentes ?**

Indicateurs	Note au 31/12/2025	Note au 31/12/2024
Note ESG Global	51.15	54.13
Note E	49.61	54.29
Note S	37.74	39.16
Note G	60.07	62.29

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le FCP n'a pas pour objectif l'investissement durable et ne prévoit donc pas, pour l'instant, de mesures spécifiques visant à empêcher de causer de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social.

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

**Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudices importants à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

**Au sein de notre processus ESG nous évaluons les risques en matière de durabilité au sein de la notation extra-financière d'un émetteur.** Le risque en matière de durabilité : un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Le risque en matière de durabilité peut être subdivisé en deux types de risques : physiques et de transition.

- **Risques de transition** : politiques, légaux, technologiques, préférence des consommateurs, réputation. Cela concerne principalement les risques environnementaux mais aussi sociaux et de gouvernance. Exemples : taxes carbone, véhicules électriques/autonomes, critiques de l'hyperconsommation...

- **Risques physiques** : concernent principalement les risques environnementaux. Ils peuvent être « chroniques », ce sont les effets durables du réchauffement climatique ou de la pollution ou « ponctuels » comme des catastrophes naturelles. Il ne s'agit pas des risques liés à l'action d'une entreprise sur le climat, mais bien l'impact des mutations climatiques sur l'entreprise via notamment la dégradation du « capital naturel » (ensemble des ressources renouvelables et non renouvelables).

La prise en compte de ces risques nous a permis de limiter deux autres **risques critiques** :

- **Le risque de mauvaise sélection de valeur** avec la limitation des risques en matière de durabilité mais aussi avec une connaissance plus fine des sociétés et des indicateurs complémentaires à l'analyse fondamentale. Cela nous permet de confirmer ou infirmer notre conviction sur l'avantage concurrentiel durable d'une société (gains d'avantage compétitif avec des émissions de GES structurellement plus faible que la concurrence ou une bonne culture d'entreprise, un management aligné...)
- **Les « tail risks »** (ou cygnes noirs / risques extrêmes relevant des « queues de distribution ») ; c'est-à-dire les risques qui ont peu de chance de survenir mais qui, s'ils survenaient, auraient un impact conséquent sur l'actif à risque. La prise en compte des critères **E**(nvironnement), **S**(ocial) et **G**(ouvernance) permettent de se prémunir contre les risques peu probables mais qui entraîneraient une réduction considérable de la valeur d'une société (une bonne gouvernance limite le risque de comptes falsifiés par exemple).

#### **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Les principales incidences négatives sont évaluées à travers la grille de notation ESG de Constance Associés. La plupart des indicateurs portant sur les principales incidences négatives sont évalués quantitativement, à l'aide de données récupérées dans les rapports ESG publiés par les sociétés. Ces données regroupées alimentent une base de données interne qui nous aide à comparer les différentes sociétés analysées entre elles. De plus nous complétons le premier volet quantitatif avec une analyse qualitative qui nous permet de mieux identifier les controverses. Par exemple pour le monitoring du respect des principes de l'OCDE, nous nous assurons que la société analysée dispose d'une politique interne visant à respecter ces principes (aspect quantitatif car la réponse est binaire « Oui, elle dispose d'une politique » ou « Non, elle n'en a pas ») mais nous rajoutons une analyse qualitative supplémentaire en recherchant des possibles controverses liées aux traitements de certains salariés).

Le double aspect quantitatif/qualitatif se retrouve sur la plupart des critères regardés dans l'analyse ESG des sociétés, en particulier sur certaines principales incidences négatives que nous jugeons difficile d'apprécier uniquement à travers des données quantitatives. Une mauvaise notation sur un indicateur impact négativement la note ESG Global de la société analysée, ce qui peut peser sur le choix de notre décision d'investissement.

Nous nous appuyons essentiellement sur les rapports ESG des sociétés pour collecter les données, bien que nous puissions également être amenés à utiliser Bloomberg à des fins d'extraction. Nous nous appuyons régulièrement sur les discussions que nous réalisons avec les différents managements des sociétés (cœur de notre processus de gestion) afin de récolter des informations/données manquantes sur certains aspects (notamment sur les principales incidences négatives qui est un sujet assez novateur pour certains acteurs nord-américains). Pour la partie qualitative, nos sources proviennent essentiellement des recherches réalisées sur internet. Constance Associés est une société de gestion indépendante qui s'appuie sur aucuns prestataires externes dédiés à l'ESG, par conséquent nous ne réaliserons jamais d'estimations pour les données manquantes. Nous préférons engagé des discussions avec les managements des sociétés afin d'obtenir l'information (que nous jugeons plus fiable par rapport aux données estimés).

Nous suivons les PAI obligatoires (au nombre de 14) en plus de notre procédure interne de gestion des risques de durabilité qui en reprend certains. Nous avons décidé d'en suivre deux supplémentaires que nous détaillerons plus bas. Le suivi des PAI fera l'objet d'un rapport annuel à compter de juin 2024. Ci-dessous un rapide résumé des PAI obligatoires :

- **Emissions de gaz à effet de serre (GES Scope 1,2,3)** : mesure des émissions de GES Scope 1 et 2 (GES pour Gaz à Effet de Serre) au sein de notre notation interne, le PAI rajoute ici les GES Scope 3 (nous ne prenons pas en compte les GES Scope 3 au sein de notre notation interne car il s'agit d'un indicateur moins publié et moins précis avec les phénomènes de double « comptabilisation » des émissions). Ce PAI est jugé pertinent car il permet de mesurer les émissions de CO2 réalisées par nos investissements.

- **Empreinte Carbone** : Mesure l’empreinte carbone du portefeuille à travers les investissements réalisés. Ce PAI nous semble également pertinent car il s’inscrit dans la continuité de la mesure des émissions de gaz à effet de serre.
- **Intensité des émissions de gaz à effet de serre** : Mesure l’intensité des émissions de gaz à effet de serre au sein d’un portefeuille. Ce PAI s’inscrit dans la continuité de prises en compte des émissions de gaz à effet de serre.
- **Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles** : Nous n’investirons pas dans des sociétés qui tirent leurs revenus de la production d’énergie fossile (politique d’exclusion). Nous pouvons néanmoins être amené à investir dans des sociétés qui consomment des énergies fossiles.
- **Part de Production et de consommation d’énergies non renouvelables** : Nous intégrons également ce critère au sein du processus de notation ESG de Constance Associés. Correspond à la part de production et de consommation d’énergies non renouvelables au sein du portefeuille.
- **Intensité de consommation de d’énergie par secteurs à fort impacts climatiques** : Nous prenons en compte la consommation d’énergie par émetteur au sein de notre processus de notation ESG. Pour les PAI nous devons publier la consommation d’énergie par secteurs à fort impacts climatique (secteurs sous classification NACE<sup>[1]</sup>).
- **Production de déchets dangereux, radioactifs (également pris en compte dans la notation ESG global de Constance Associés)** : ce PAI est jugé pertinent car il fait le lien avec notre objectif de produire moins de déchets à travers nos investissements.
- **Le respect des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l’OCDE pour les entreprises multinationales** : ce PAI est jugé pertinent dans la promotion de deux caractéristiques sociales au sein de notre notation : les conditions de travail, santé et sécurité des employés ainsi que la gestion responsable de la chaîne d’approvisionnement via l’identification des controverses.
- **La mise en place de mécanisme de conformité permettant de contrôler le respect des principes directeurs de l’OCDE ainsi que ceux du pacte mondial des Nations unies** : ce PAI est jugé pertinent pour les mêmes raisons qu’expliqué précédemment à savoir la promotion de deux caractéristiques sociales au sein de notre notation : Conditions de travail, santé et sécurité des employés ainsi que la gestion responsable de la chaîne d’approvisionnement via l’identification des controverses.
- **L’exposition aux armements controversés (également pris en compte dans la notation ESG global de Constance Associés)** (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) au sein de nos investissements. Nous ne faisons pas la promotion de ce PAI mais nous le prenons en compte dans notre processus de notation.

Nous jugeons que certains PAI obligatoires sont moins pertinents :

- Pourcentage de femme dans l’organe d’administration / surveillance. Nous voulons aussi que ce dernier soit indépendant, compétent pour évaluer certaines stratégies et la performance du management, qu’il garantisse l’alignement avec tous les actionnaires et le respect des parties prenantes et cela en accord avec les grands principes de bonnes pratiques de gouvernance. Le genre n’a pas d’impact sur ces critères. Nous sommes ainsi plus sensibles à l’égalité des chances, des genres et la valorisation du mérite plutôt qu’à la parité. Par exemple, puisque dans les pays développés les femmes font moins des études scientifiques, nous acceptons que cela se retranscrive dans les effectifs de la société et du board quand la société recrute principalement des profils scientifiques.
- Armement controversé : nous jugeons utiles pour la défense de nos sociétés démocratiques le développement d’armes dissuasives, tant pour le nucléaire que les autres armes, pourvu que ces armes demeurent en des mains raisonnables.

Certains PAI sont très peu objet d’éléments de rapports par les sociétés :

- impact sur la biodiversité : critère intéressant mais peu de sociétés rendent compte de leur impact sur la biodiversité ;
- déversement de produits chimiques dans l’eau ;
- différences salariales en fonction du genre.

Nous avons décidé de choisir deux PAI supplémentaires (un environnemental et un social), en plus des quatorze obligatoires. Nous les jugeons pertinents et ils sont souvent détaillés par les sociétés dans leurs rapports. ils sont aussi en lien avec la promotion de certaines caractéristiques sociales et environnemental au sein de notre notation :

- **La production et le rejet de déchets non-recyclés des entreprises** : ce PAI est en lien avec notre volonté de réduction d'émission de déchets à travers nos investissements.
- **La mise en place d'une politique en matière des droits de l'homme** : ce PAI fait la promotion de deux caractéristiques sociales au sein de notre notation ; conditions de travail, santé et sécurité des employés ainsi que la gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement via l'identification des controverses.

**Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

Le FCP n'a pas pour objectif l'investissement durable et ne prévoit donc pas, pour l'instant, de mesures spécifiques visant à vérifier que ces investissements sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme. En revanche, pour les investissements réalisés par le FCP de manière générale, les principes de l'OCDE et des Nations Unies évoqués plus tôt sont des indicateurs que l'équipe de gestion a surveillé et a pris en considération dans la stratégie d'investissement.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnement.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Le FCP prend en compte les principales incidences négatives de ses investissements sur les facteurs de durabilité, à travers les 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs optionnels suivants : les investissements dans les entreprises sans politiques en matière de droits de l'homme et les tonnes de déchets non recyclés réalisées à travers les investissements. Leur prise en compte est réalisée à travers notre processus ESG, la plupart de ces critères sont prise en compte dans notre notation ESG. Constance Associés cherche à atténuer les impacts négatifs grâce à certaines politiques d'exclusions, en incitant la publication de certains indicateurs lors de conversations réalisées avec le management des sociétés investies (certaines sociétés internationales ne sont pas du tout sensibilisées à l'existence de certaines réglementations européennes, notre objectif est de les éduquer à ce sujet pour obtenir plus de transparence). Au fil du temps et des discussions réalisées avec les différents managements des sociétés, notre base de données s'enrichira et les indicateurs communiqués seront plus fiables et plus précis (car plus de sociétés auront été sensibilisées à l'existence de ces réglementations).



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Apple Inc	Technologies de l'information	4.01%	États-Unis
Alphabet Inc - Class A	Services de communication	3.98%	États-Unis
Amazon.com	Consommation discrétionnaire	3.46%	États-Unis
Microsoft	Technologies de l'information	3.34%	États-Unis
Meta Platforms	Services de communication	2.76%	États-Unis
Ralph Lauren	Consommation discrétionnaire	2.74%	États-Unis
Rheinmetall AG	Industrie	2.47%	Allemagne
NVIDIA	Technologies de l'information	2.30%	États-Unis
Rolls-Royce Holdings	Industrie	2.29%	Royaume-Uni
BAE Systems	Industrie	2.25%	Royaume-Uni

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2024 au 31/12/2025



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- Quelle était l'allocation des actifs ?

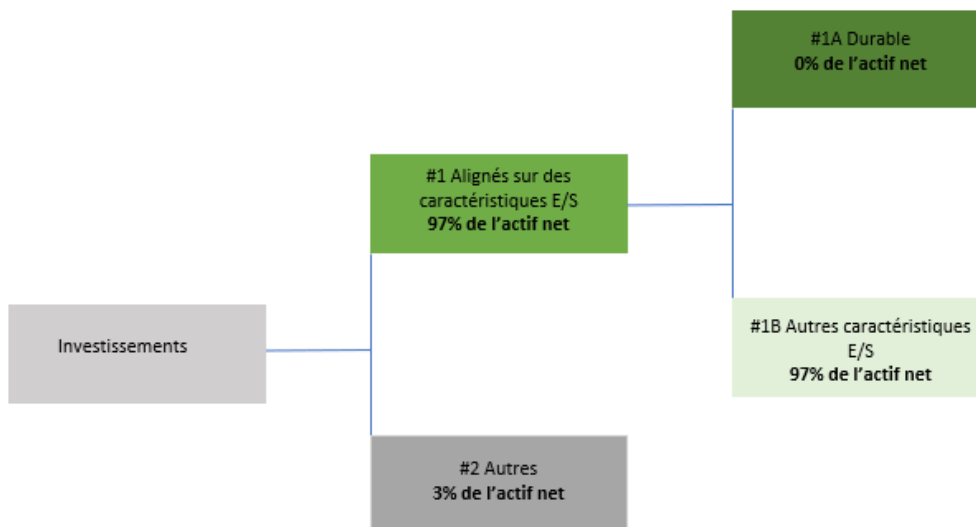
**L'allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le

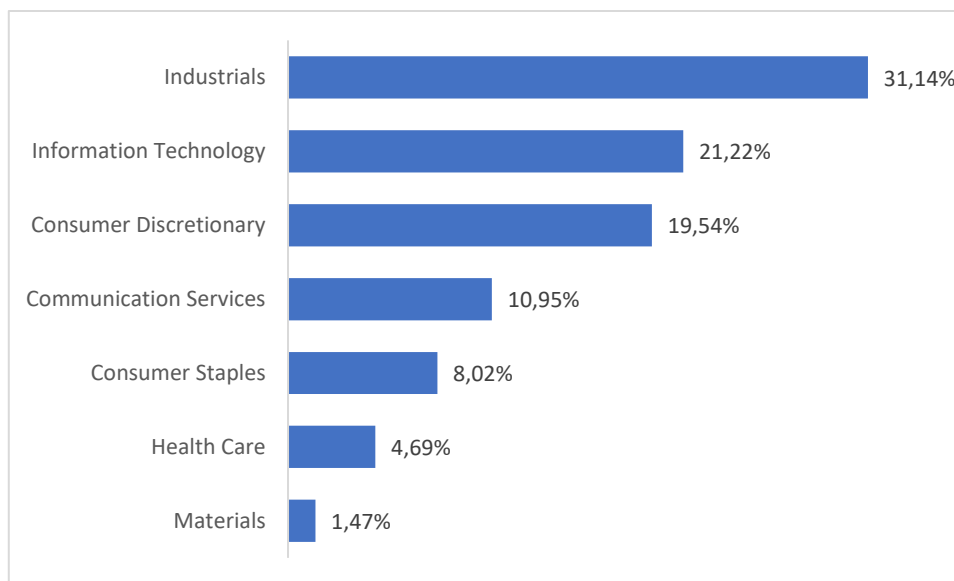
produit financier investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investi



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE1 ?**

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz**

Oui :

1 Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/ 1214 de la Commission

**fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

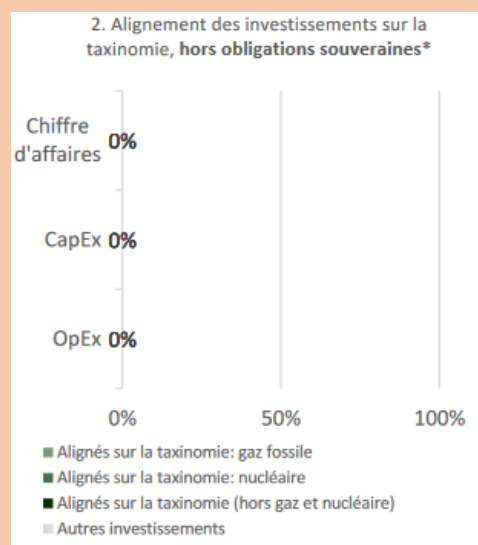
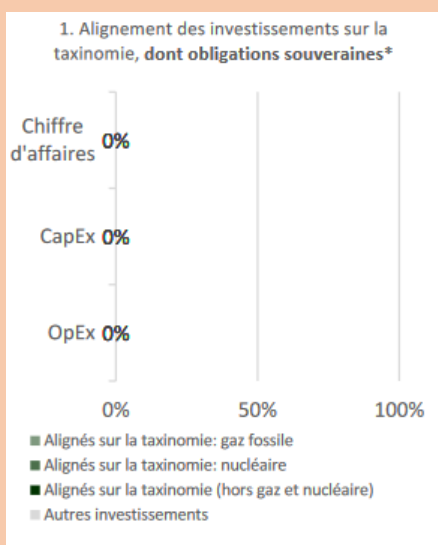
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses**

Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire

Non

**Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

**d'investissement**

**(CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- **des dépenses d'exploitation (OPEX)**

pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.


● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Néant

De même que nous ne prenons pas d'engagement sur la part des investissements durables alignés à la taxinomie de l'UE, nous ne prenons pas non plus d'engagement concernant la part minimale des investissements dans des activités transitoire et habilitantes.

**Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Nous ne prenons pas d'engagement sur la part des investissements durables alignés à la taxinomie de l'UE

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



**Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie UE ?**

Non Applicable



**Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?**

Non Applicable



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie «# 2 Autres » peut correspondre à des actifs comme les liquidités ou équivalentes, à des instruments financiers (actions) d'émetteurs qui ne communiquent aucune information extra-financière et/ou qui communiquent des informations extra-financières inexploitable en pratique par nos soins (émetteur issu d'un spin-off de moins d'un an ou émetteur ne communiquant ses données qu'en japonais par exemple).

Pour ces émetteurs, nous étudions tout de même le risque ESG global qu'ils représentent, avec les connaissances et informations générales dont nous disposons. Ces informations peuvent être le secteur d'activité, l'appartenance à un « high impact climate sector/secteur à fort impact sur le climat », le modèle d'affaires, des données quantitatives extra-financière, des données sur une société mère ou des sociétés du même groupe, etc. De plus, nous nous engageons à ce que dès qu'un émetteur de ce groupe communique suffisamment pour que nous puissions juger de son alignement sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par le FCP, nous l'intégrons à notre processus d'évaluation annuel « ESG ».



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

La catégorie «# 2 Autres » (non durable) peut correspondre à des actifs comme les liquidités ou équivalentes, à des instruments financiers (actions) d'émetteurs qui ne communiquent aucune information extra-financière et/ou qui communiquent des informations extra-financières inexploitable en pratique par nos soins (émetteur issu d'un spin-off de moins d'un an ou émetteur ne communiquant ses données qu'en japonais par exemple).

Pour ces émetteurs, nous étudions tout de même le risque ESG global qu'ils représentent, avec les connaissances et informations générales dont nous disposons. Ces informations peuvent être le secteur d'activité, l'appartenance à un « high impact climate sector/secteur à fort impact sur le climat », le modèle d'affaires, des données quantitatives extra-financière, des données sur une société mère ou des sociétés du même groupe, etc. De plus, nous nous engageons à ce que dès qu'un émetteur de ce groupe communique suffisamment pour que nous puissions juger de son alignement sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par le FCP, nous l'intégrons à notre processus d'évaluation annuel « ESG ».



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par le FCP.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut

#### ● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable, en l'absence d'indice de référence.

#### ● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable, en l'absence d'indice de référence.

#### ● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable, en l'absence d'indice de référence.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable, en l'absence d'indice de référence.



**Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?**

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet :  
[http://www.constance-associes.fr/constance\\_be\\_world.php](http://www.constance-associes.fr/constance_be_world.php)